



Tous acteurs de votre santé

LIVRET D'ACCUEIL



BIENVENUE À L'HÔPITAL PRIVÉ D'ÉVRY CLINIQUE DE L'ESSONNE



Madame, Monsieur,

Vous allez séjourner dans notre établissement en vue d'une hospitalisation et/ou intervention.

La Direction, les équipes médicales, paramédicales et l'ensemble des personnels techniques, administratifs et hôteliers, sont heureux de vous y accueillir. Autour d'un plateau technique performant associé à un environnement hôtelier de qualité, soyez assuré(e) que tout sera mis en œuvre pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site www.has-sante.fr et www.scope-sante.com.

Les médecins et le personnel vous remercient de votre confiance et vous souhaitent un séjour répondant à vos attentes et un prompt rétablissement.

Le Directeur

Le groupe Almoviva Santé réunit et gère des établissements de santé privés en région Sud et en région Ile-de-France. Il est le 1^{er} groupe hospitalier privé de la région Sud et le 4^{ème} en France.

Almoviva Santé assure la gestion de 4 000 lits et places, 250 salles d'interventions et d'examens, emploie 4 000 salariés et est partenaire de 1 300 médecins libéraux. Il regroupe toutes les disciplines médicales et chirurgicales : chirurgie, gynécologie-obstétrique (dont maternité), médecine, soins de suite et de réadaptation, dialyse et hospitalisation à domicile.

Visant une qualité de soins optimale, les établissements du groupe Almoviva Santé ont su développer leurs complémentarités médicales, techniques et administratives pour tisser un réseau de soins performant et offrir aux patients une prise en charge globale alliant qualité, confort et sécurité.

Structuré en tant que groupe de santé privé régional, Almaviva Santé a une force complémentaire : il s'appuie sur ses compétences pluridisciplinaires pour créer des deux pôles régionaux d'excellence notamment en orthopédie, ophtalmologie, cardiologie et urologie.

L'objectif ? Vous offrir une prise en charge complète pendant votre parcours de soin qui soit la plus qualitative possible et ce, tout en vous garantissant une sécurité optimale et un confort au quotidien.

Notre établissement porte les valeurs du Groupe Almaviva Santé auquel il appartient.

Pour plus d'informations :

Notre site web : www.almaviva-sante.com

Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>

Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>

SOMMAIRE

La Clinique.....	4
Situation géographique.....	4
La Chirurgie.....	5
La veille de l'intervention.....	7
Services Associés.....	9
Formalités.....	11
Votre Admission.....	12
Votre Séjour.....	13
Votre Sortie.....	17
Droits et Devoirs.....	19
Qualité et Gestions des Risques.....	22
Hygiène et Prévention.....	23
Charte du Patient.....	25
Moyens d'Accès.....	28



PRINCIPALES COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES

Standard	01 60 87 86 00
Fax	01 64 97 11 63
Secrétariat anesthésie :	01 60 87 86 92
	07 68 41 65 32
	07 68 06 88 45
Secrétariat orthopédie :	01 69 11 70 10
Secrétariat digestif :	01 60 87 87 01
Secrétariat gynécologie :	01 60 87 86 81
Secrétariat ophtalmologie/ORL/Gastrologie :	01 60 87 86 49
L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) : eoh.evry@almaviva-sante.com	
Commission des Usagers (CDU) : usagers.evry@almaviva-sante.com	
www.hopitalprivееvry.fr/fr/	
Secrétariat de Direction : 01 60 87 87 72	

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



L'HÔPITAL PRIVÉ D'EVRY REGROUPE DEUX ÉTABLISSEMENTS :

- La Clinique de L'Essonne : Médecine Chirurgie Obstétrique
- Le Centre de Rééducation Fonctionnelle des Champs-Elysées : Soins de Suite et de Réadaptation spécialisé en rééducation neurologique et locomoteur.

Localisée au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28km au sud de Paris, la Clinique de l'Essonne se situe sur le boulevard des Champs-Elysées et à l'angle de la rue de la clairière à proximité du Centre Commercial Evry 2 (L'Agora)



PLAN DE LA CLINIQUE



Bâtiment C :

Rez-de-chaussée : Accueil, Admissions, Hôpital de Jour, Régulation, Plateau Technique de Rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, sport, balnéothérapie), Consultations médicales

Niveau 1 : Service de Soins chambres 101 - 132, Service Social

Niveau 2 : Service de Soins chambres 201 - 232, Psychomotrice

Niveau 3 : Service de Soins chambres 301 - 322, Appartement thérapeutique, Salon des familles,

Bâtiment B :

Rez-de-chaussée : Unité Médico-chirurgical de Consultations non programmées, Podologie, Consultations (Pédiatrie, Cardiologie, Psychiatrie, Rhumatologie, Doppler)

Niveau 1 : Ambulatoire - Bloc Opératoire

Niveau 2 : Service de Gynécologie, Mammographie

Sous-sol : IRM, Scanner, Plateau de Rééducation,

Hôpital Privé d'Evry
1-5 Rue de la Clairière
91000 Evry Courcouronnes

Bâtiment A :

Rez-de-chaussée : Accueil, Admissions, Laboratoire d'analyse, Consultations (Chirurgie Viscérale et Digestive, Chirurgie orthopédique, Chirurgie Vasculaire, Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique, Stomatologie, Urologie, EMG, Anesthésie), Radiologie

Niveau 1 : Maternité

Niveau 2 : Chirurgie

Consultations (Ophtalmologie, ORL, Neurologie, Gastrologie)

Niveau 3 : Service de Soins CRF

Niveau 4 : Service de Soins CRF chambres 401-424,

CHIRURGIE



Créée en 1968, la Clinique dispose d'un parking privé et d'un bâtiment de quatre niveaux avec une capacité d'accueil de 32 lits de chirurgie en hospitalisation complète et d'un service de chirurgie ambulatoire. Elle accueille 13 250 patients en moyenne par an.

ELLE MET À VOTRE DISPOSITION

- Des chambres individuelles et doubles
- Des chambres « Confort » (équipées de sèche-serviette, coffre-fort, petit déjeuner amélioré...)
- Des télévisions
- Internet .

LA CLINIQUE DE L'ESSONNE TRAVAILLE EN ÉQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE EN FONCTION DE LA PATHOLOGIE DES PATIENTS

- Chirurgiens
- Spécialistes médicaux
- Aides-soignants
- Psychologue
- Infirmier d'accompagnement
- Anesthésiste-Réanimateurs
- Infirmiers
- Assistant social
- Kinésithérapeute

CHIRURGIE



Créée en 1968, la Clinique dispose d'un parking privé et d'un bâtiment de quatre niveaux avec une capacité d'accueil de 32 lits de chirurgie en hospitalisation complète d'un service de chirurgie ambulatoire.

Elle accueille 13 250 patients en moyenne par an.

ELLE MET À VOTRE DISPOSITION

- Des chambres individuelles et doubles
- Des chambres « Confort » (équipées de sèche-serviette, coffre-fort, petit déjeuner amélioré...)
- Des télévisions
- Internet .

LA CLINIQUE DE L'ESSONNE TRAVAILLE EN ÉQUIPE PLURI-PROFESSIONNELLE EN FONCTION DE LA PATHOLOGIE DES PATIENTS

- Chirurgiens
- Spécialistes médicaux
- Aides-soignants
- Psychologue
- Infirmier d'accompagnement
- Anesthésiste-Réanimateurs
- Infirmiers
- Assistant social
- Kinésithérapeute

LA CLINIQUE EST ADHÉRENT DES RÉSEAUX DE SOINS SUIVANTS :

- **Le Réseau NEPALE** : il s'agit d'un réseau de Santé Tri-thématique (cancérologie, gérontologie, soins palliatifs) constitué de professionnels médicaux, sociaux et psychologiques, de la ville et de l'hôpital, réunit autour d'un patient. Cette équipe intervient en coopération avec les soignants du domicile et de l'hôpital référent du patient, dans tous les lieux de vie : Domicile indépendant, Établissements d'Hébergement pour personnes âgées (EHPAD), les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou encore les Foyers logements.
- **Le réseau de santé SPES** met à la disposition des patients, des professionnels libéraux et institutionnels sur l'infra-territoire sud de l'Essonne son équipe de coordination et d'appui spécialisé composée de médecins, d'infirmiers, de travailleurs sociaux, de psychologues et d'administratifs pour gérer les problèmes spécifiques liés aux pathologies graves et/ou chroniques en situation de complexité médicale et/ou psycho-sociale.

La démarche du réseau est fondée sur le respect de la personne, de ses droits et de ses souhaits. Leur intervention est entièrement gratuite car prise en charge par l'Agence Régionale de Santé.

- **Le réseau « 3C IDF »** permet d'assurer une prise en charge globale et de fluidifier le parcours du patient à tous les stades du cancer.

CHIRURGIE AMBULATOIRE



Le service de chirurgie ambulatoire est ouvert du lundi au vendredi de 7H30 à 19H30.

CONSIGNES POUR LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

Respectez scrupuleusement les consignes données par votre chirurgien et par votre médecin anesthésiste au cours de la consultation (hygiène, absence de maquillage, jeûne, arrêt du tabac, médicaments...), faute de quoi, votre intervention pourra être reportée. N'hésitez pas à les questionner. Nous vous remercions de prendre connaissance de la documentation qui vous est remise.

LE BILAN PRÉ-OPÉRATOIRE

En fonction de votre âge et de vos antécédents médicaux, le médecin anesthésiste pourra vous prescrire des examens complémentaires (bilan sanguin, consultation cardiologique...). Le résultat de ces examens vous sera demandé afin de constituer votre dossier médical.

PRÉPAREZ DÈS À PRÉSENT VOTRE RETOUR

Organisez dès maintenant une solution de transport pour votre retour. En cas d'anesthésie lors de votre hospitalisation, vous devez vous engager à respecter scrupuleusement les obligations suivantes pour votre retour à domicile, et ce pendant les 24 premières heures qui suivent l'intervention :

- Ne pas conduire un véhicule.
- Être accompagné(e) dès la sortie de la Clinique. Cette personne (majeure, valide et responsable) viendra vous chercher dans le service.
- Rentrer directement à votre domicile et y rester au calme, en présence d'un adulte responsable.
- Pour le patient mineur, le retour à domicile doit s'effectuer en présence d'un parent ou du tuteur.

Si vous ne pouvez pas suivre ces indications, il est impératif de le signaler au chirurgien et/ou à l'anesthésiste car cela peut être une contre-indication à la prise en charge en ambulatoire.

LA VEILLE DE VOTRE INTERVENTION



ATTENDEZ VOTRE HORAIRE DE CONVOCATION

Vous recevrez un SMS la veille de l'intervention par l'unité de chirurgie ambulatoire qui vous communiquera votre heure de convocation et les consignes dans le service. A votre demande, on pourra vous rappeler. Le service reste joignable.

SOYEZ À JEUN

C'est-à-dire : ne rien boire, ni manger (même pas un chewing-gum), ni fumer, au minimum 6 heures avant l'heure de convocation à la Clinique. Cette période de jeûne sera déterminée par le médecin anesthésiste.

PRENEZ UNE DOUCHE

La veille au soir, si possible avec un savon antiseptique, type « Bétadine », selon la prescription médicale. Procéder à une dépilation si nécessaire (l'utilisation du rasoir mécanique à lame métallique sur la zone à opérer est formellement interdite 6 jours avant l'intervention).

Prenez votre traitement habituel selon les consignes de l'anesthésiste dans un minimum d'eau.

LE MATIN DE L'INTERVENTION

Vous devez venir sans maquillage ni bijoux

Reportez-vous à la fiche annexe «consignes pour la douche pré-opératoire» et suivez les instructions.

N'oubliez pas d'apporter :

- Ce que vous avez acheté en pharmacie (dispositifs, attèle, ...).
- Vos dernières radios ou autres documents que l'on vous a demandé de rapporter le jour de l'intervention
- Vos béquilles (si nécessaires)
- Votre passeport (= dossier de pré-admission complété et signé).

APRÈS L'INTERVENTION

A la sortie de la salle de réveil, vous retrouverez votre lit/fauteuil, où une collation vous sera servie. Vous pourrez quitter le service à la suite d'une surveillance de quelques heures, selon les consignes de votre chirurgien et/ou du médecin anesthésiste. Vous ne pourrez pas repartir seul(e). L'équipe médico-soignante se réserve le droit, selon votre état de santé ou votre heure de sortie du bloc opératoire, de vous garder hospitalisé(e). L'heure de sortie est décidée par le médecin anesthésiste et/ou le chirurgien qui s'est occupé de vous. Le praticien vous remettra les prescriptions nécessaires à votre retour à domicile et vous expliquera les modalités de suivi post-opératoire. Votre médecin traitant sera informé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PENDANT LES 24 PREMIÈRES HEURES QUI SUIVENT L'INTERVENTION

- Ne conduisez pas (plusieurs jours seront nécessaires en cas de conduite du groupe « Véhicules lourds » ou de machines nécessitant une attention particulière (agricole ou industrielle à risque).
- Ne prenez qu'un repas léger sans boisson alcoolisée.
- N'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux.
- Ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous ne vous en rendiez compte.
- Ne prenez pas d'alcool ou autres drogues.
- Ne prenez que les médicaments prescrits sur l'ordonnance jointe et renseignez-vous auprès de l'anesthésiste sur la conduite à tenir pour votre traitement habituel.
- Prévoyez qu'une personne accompagnante vous assiste.

LE LENDEMAIN DE L'INTERVENTION

En fonction du type d'intervention que vous avez subi, vous recevrez un SMS le lendemain de votre intervention. Le service reste joignable pour tout besoin.

En cas de problème

En dehors des heures d'ouverture du service de Chirurgie Ambulatoire, veuillez contacter votre praticien ou le numéro qui figure sur le bulletin de sortie remis par le service à votre sortie.

LE PLATEAU TECHNIQUE



Le plateau technique est doté d'un équipement de haute technologie assurant de manière optimale toutes les interventions médicales et chirurgicales.



LES SPÉCIALITÉS :

PLUSIEURS SPÉCIALITÉS EXISTENT AU SEIN DE LA CLINIQUE :

- Le pôle de chirurgie orthopédique
- Le pôle de chirurgie gynécologique et chirurgie du cancer du sein
- Le pôle oto-rhino-laryngologique (ORL)
- Le pôle de chirurgie esthétique
- Le pôle de chirurgie infantile
- Le pôle de chirurgie cardiologique, changement pacemaker
- Le pôle d'ophtalmologie
- Le pôle d'hépto-gastro-entérologie et proctologie
- Le pôle vasculaire
- Le pôle de chirurgie viscérale
- Le pôle de chirurgie urologique
- Echo-endoscopie

Il est également composé d'une équipe pluridisciplinaire.

La Salle de Surveillance Post Interventionnelle (SSPI) :

Après l'intervention vous êtes installé(e) en Salle de Surveillance Post-Interventionnelle (SSPI) ou "salle de réveil". Une surveillance continue et une prise en charge de la douleur par l'infirmière sous la responsabilité de l'anesthésiste sont assurées.

La Clinique de l'Essonne dispose d'un bloc opératoire constitué de :

- Un bloc gastro-entérologie de 3 salles ;
- Un bloc ophtalmologie de deux salles ;
- Un bloc général de 6 salles opératoires de chirurgie ;
- Un bloc obstétrical d'une salle de césarienne et de trois salles de naissances ;
- Un bloc de soins externes de deux salles.



SERVICES ASSOCIÉS



LE SERVICE IMAGERIE

LE SERVICE RADIOLOGIE/ÉCHOGRAPHIE

01 69 87 40 40

Le service radiologie se situe au rez-de-chaussée de la Clinique de l'Essonne (sur la gauche dans le couloir situé en face de l'entrée principale de l'établissement).

LE SERVICE IRM ET SCANNER

01 69 87 41 41 (IRM) - 01 69 87 41 40 (Scanner)

Le service IRM et scanner se situe au sous-sol (niveau -1) du bâtiment B de l'Hôpital (sur votre droite au fond du couloir situé en face de l'entrée principale de l'établissement).

LE LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

01 69 91 20 00

Un laboratoire indépendant « BIOLAB » est présent dans l'enceinte de l'établissement qui permet de prélever et analyser différents fluides de l'organisme (sang, peaux, urines, selles, muqueuses...). Il se situe au rez-de-chaussée de la Clinique de l'Essonne (couloir situé en face de l'entrée principale de l'établissement, sur votre droite).

LE SERVICE DE MAMMOGRAPHIE/PÔLE DE SÉNOLOGIE

01 60 87 86 21

La Clinique dispose d'un service indépendant (SELARL HACA) de consultations en mammographie (radiographie des seins) qui permet d'obtenir des images de l'intérieur du sein à l'aide de rayons X et de détecter ainsi d'éventuelles anomalies.

PRÉPARER VOTRE ADMISSION



CONSULTATIONS

Votre chirurgien et vous-même venez de programmer votre hospitalisation. Une consultation de pré-anesthésie avec un médecin anesthésiste réanimateur est obligatoire pour toute intervention chirurgicale. Elle doit être programmée avant la date prévue de votre intervention.

Vous pourrez décider avec le médecin anesthésiste que vous rencontrerez, du choix et des possibilités d'anesthésies qui vous sont proposées.

Afin de dissiper vos inquiétudes ou vos doutes, n'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous souhaitez. N'oubliez pas d'apporter votre (vos) ordonnance(s) en cours.

Dès que votre médecin ou chirurgien vous informe d'une décision d'hospitalisation, il peut être nécessaire d'anticiper votre sortie afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin ou chirurgien. Enfin sachez que vous pouvez prendre rendez-vous avec certains de nos praticiens sur le site internet de la Clinique, grâce à *Doctolib*.

LE PASSEPORT « AMBULATOIRE » OU « CHIRURGIE »

Ce document, présenté sous la forme d'un livret, vous est remis dès votre consultation avec votre chirurgien. C'est un support d'informations, partagé entre vous et les différents professionnels de santé, qui participent à la sécurisation des soins.

Il est important que vous le lisiez attentivement avant votre séjour.

Vous devez le ramener complété et signé lors de votre consultation avec le médecin anesthésiste ainsi que le jour de votre admission. Ce dernier sera intégré à votre dossier patient.

Vous y retrouverez :

- Des données administratives, le recueil des autorisations (autorisation d'opérer pour un mineur ou un majeur protégé, consentement éclairé), la fiche de désignation d'une personne de confiance...
- Des informations utiles sur les consignes d'anesthésie.
- La chronologie de votre parcours.
- Le numéro de téléphone à appeler en cas de difficulté.
- Toutes les autres informations utiles au bon déroulement du séjour et des suites opératoires...

PRÉ-ADMISSION

Comme dans tout établissement hospitalier, vous devez accomplir certaines formalités administratives en vue de préparer votre arrivée. Présentez-vous au bureaux des admissions du lundi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 9h à 18h et de 10h à 18h les dimanches et jours fériés.

Cet enregistrement conditionnera votre admission.

Lors de votre admission n'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et de votre carte vitale



Erreur d'identité ou Erreur de carte vitale = RISQUE MEDICAL

LES FORMALITÉS

Le jour de votre pré-admission, si les formalités n'ont pas été accomplies préalablement, vous devez vous présenter au bureau des entrées muni(e) des pièces suivantes :

- Votre dossier de pré-admission appelé « passeport » dûment rempli et signé (chirurgie).
- Une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, carte de résident...).
- Votre carte vitale ou attestation des droits à jour.
- Votre carte de mutuelle ou d'assurance complémentaire.
- Votre attestation 100% si vous en êtes bénéficiaire.
- Un chèque de caution pour les hospitalisations.

SI VOUS ÊTES CONCERNÉ(E)

- Votre attestation de droits à la CMU (Couverture Médicale Universelle) ou votre carte d'AME (Aide Médicale de l'Etat).
- En cas d'accident du travail : la feuille d'accident du travail délivrée par votre employeur.
- Votre carnet de soins gratuit (pour les anciens combattants).
- Si vous êtes ressortissant d'un pays de l'UE : la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E112.
- Si vous êtes ressortissant d'Algérie : le formulaire SE 352.
- Si vous ne disposez pas d'une prise en charge ou si vous êtes ressortissant d'un pays n'ayant pas de convention avec la France : Chèque de caution et document justifiant l'identité.

LES MINEURS ET MAJEURS PROTÉGÉS

Le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale doit (doivent) signer le formulaire d'autorisation d'opérer dans le livret de pré-admission/passeport. Leur présence est obligatoire durant le séjour (décret du 17/01/74). L'hospitalisation d'un majeur protégé ne peut se faire qu'avec le consentement du représentant légal (articles 488 et suivants du Code Civil).

TRANSPORT ET CONSULTATIONS EXTERNES

À compter du 1^{er} octobre 2018, tous les transports prescrits pour un transfert entre 2 établissements de santé (y compris depuis ou vers les centres de chimiothérapie, de radiothérapie, de dialyse) sont organisés et pris en charge par l'établissement de santé prescripteur. Si au cours d'une hospitalisation, un transport vous est prescrit pour une permission de sortie pour convenance personnelle, le transport sera à votre charge.

Un transport vous a été prescrit pour des séances de radiothérapie réalisées par une structure libérale ou un centre de santé : vous avez le choix de l'entreprise de transport et ce transport sera remboursé par l'Assurance Maladie, dans les conditions habituelles de remboursement.



VOTRE ADMISSION



Le bureau des admissions est à votre disposition pour vous aider à accomplir vos démarches et vous fournir toutes les informations utiles à votre séjour. Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 20h, le samedi de 9h à 18h et de 10h à 18h les dimanches et jours fériés.

Deux cas peuvent se présenter :

- Votre hospitalisation n'était pas programmée : à la demande de votre médecin traitant et après accord d'un chirurgien qui vous prendra en charge, vous pouvez être admis(e) à toute heure du jour ou de la nuit.
- Votre hospitalisation est programmée : votre admission se fait dans le cadre d'une hospitalisation pour une intervention programmée.

Lors de votre entrée en hospitalisation ou le jour de votre examen, munissez-vous de vos examens biologiques et radiologiques ainsi que de votre ordonnance en cours.

Attention, si vous ne réalisez pas votre pré-admission en amont, votre admission pourra, selon les cas, être reportée ou une provision pourra vous être demandée.

VOTRE IDENTITÉ = VOTRE SÉCURITÉ

Dans le cadre des règles d'identitovigilance, conformément à l'article L162-21 du Code de la Sécurité Sociale, nous vous demandons de présenter obligatoirement aux hôtesses d'accueil **une pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité, passeport, ou titre de séjour).

L'ensemble de ces justificatifs, nous permet de sécuriser le dispositif d'identitovigilance afin d'éviter toute erreur ou homonymie. Par ailleurs, **un bracelet d'identification vous sera posé** dès votre entrée et doit être conservé durant tout votre séjour.



VOTRE SÉJOUR



Après avoir constitué votre dossier d'admission au bureau des entrées, muni de votre livret d'accueil et de votre dossier pré-opératoire, vous êtes pris(e) en charge par l'équipe soignante et conduit(e) dans votre chambre.

Le jour de votre hospitalisation, vous devez prévoir d'apporter votre linge personnel et affaires de toilette :

- Sous-vêtements.
- Pyjama.
- Vêtements confortables
- Chaussures d'intérieur
- Trousse de toilette
- Serviettes et gants de toilette

La Clinique n'assure pas l'entretien des effets personnels.

ACCOMPAGNANTS

La présence d'un membre de votre famille est possible la nuit si vous êtes en chambre particulière. Un accompagnant peut également prendre ses repas avec vous. Pour cela, adressez-vous à l'accueil de l'établissement (tarification affichée dans le hall et en annexe du présent livret). Au moment des soins, il peut être demandé à l'accompagnant de sortir de la chambre, merci de respecter cette consigne pour le respect de l'intimité.

CHAMBRE

La Clinique propose des chambres simples ou doubles. Elles sont dotées d'un cabinet de toilette avec wc, de paravents pour les chambres doubles et d'une télévision. Pour les besoins du service, la Clinique se réserve le droit de procéder à des changements de chambre. Nous vous remercions de votre compréhension.

CHAMBRE PARTICULIÈRE

Si un patient est hospitalisé en ambulatoire, il peut bénéficier d'un box particulier. Ce box individuel est à réserver lors de la préadmission. En hospitalisation complète, un patient peut réserver une chambre particulière. Pour répondre à votre besoin de confort, **nous vous proposons deux niveaux de chambre particulières** (chambre particulière simple et confort) dont les tarifs sont affichés à l'accueil. Pour cela, manifestez votre souhait au moment de votre pré-admission.

La direction ne peut s'engager formellement à vous hospitaliser en chambre particulière même si vous l'avez réservée. Ces chambres étant en nombre limité, l'une d'entre elles vous sera attribuée en fonction de nos disponibilités.

Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas cette prestation, vous aurez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

COURRIER

Le courrier adressé aux patients est distribué en chambre. Vous pouvez remettre votre correspondance à l'accueil qui en assurera la transmission à la Poste.

CULTE

Sur demande faite à l'infirmière de votre service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

ENFANTS

N'oubliez pas « doudou » et tétine si vos enfants y sont attachés afin de créer un climat de confiance. Dans la mesure du possible, les enfants sont accueillis en priorité.

Vous pouvez télécharger les livrets d'information édités par l'association « SPARADRAP » : créés pour vos enfants, ces derniers expliquent dans un langage adapté l'anesthésie et l'opération !

HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

IDENTITÉ

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

À votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant. Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil.

Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

INTERNET

Un accès wifi gratuit vous est proposé. Rapprochez-vous du personnel des admissions pour en bénéficier.

INTERPRÈTES

Vous avez la possibilité d'être mis en relation avec une personne parlant votre langue. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du personnel soignant de votre service.

LINGE ET TENUE

Une tenue vestimentaire décente est demandée aux patients circulant à l'intérieur de la Clinique. L'établissement n'assure pas l'entretien du linge personnel. Il est interdit de laver du gros linge dans les chambres.

MÉDICAMENTS

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans la Clinique, vous devez impérativement le signaler au personnel infirmier et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses). Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous. Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique.

Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant l'hospitalisation, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

Le médecin va vous remettre ou à la personne que vous accompagnez une ordonnance de sortie qu'il vous expliquera. Lisez-la avant de quitter l'établissement. Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à lui en parler. Il ne faut pas rester sans réponse. Le traitement peut être différent de celui pris auparavant. Si des médicaments pris avant l'hospitalisation ont été supprimés, le médecin vous expliquera pourquoi.

Votre médecin traitant recevra un compte-rendu d'hospitalisation dans les jours suivants avec les informations sur vos changements de traitement.

PARKING

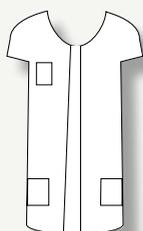
Un parking (non surveillé) est mis à la disposition des visiteurs. La Clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration.

Merci de respecter le sens de circulation et de respecter les places réservées aux personnes handicapées. Si vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander à votre accompagnant de vous déposer devant l'entrée principale de la Clinique, des fauteuils roulants seront mis à votre disposition.

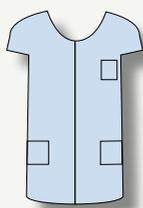
PERSONNEL

Le personnel paramédical est placé sous l'autorité du cadre de pôle chirurgie. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes. Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

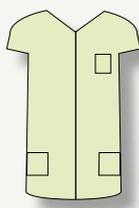
Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



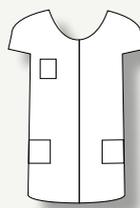
Médecin ou Chirurgien
(Blouse Blanche)



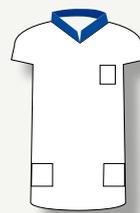
Infirmière (haut bleu ciel,
pantalon blanc)



Aide-soignante
(haut Anis,
pantalon blanc)



Brancardier
(Haut et pantalon blancs)



Société Bio-nettoyage
(Tenue blanche à col bleu pour
les repas)



tenue bleue et pantalon blanc
pour le bionettoyage)

PRÉVENTION DES CHUTES

Après toute intervention chirurgicale, le risque de chute s'accroît. Il vous est fortement interdit de réaliser votre premier lever sans être accompagné d'un personnel paramédical.

PROTHÈSES DENTAIRES, AUDITIVES, LUNETTES

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, dentaires et verres de contact) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement étiquetée au préalable avec votre nom.

Nous vous déconseillons de les déposer dans un mouchoir, une compresse ou tout autre support susceptible d'être jeté. La responsabilité de la Clinique ne saurait être engagée en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

REPAS

Élaborés avec le plus grand soin, les menus tiennent compte des prescriptions médicales relatives à votre état de santé et établis avec une diététicienne et nutritionniste.

Si vous suivez un régime particulier, veuillez le signaler au personnel soignant à l'infirmier dès votre arrivée. Afin de respecter intégralement les prescriptions médicales, il est recommandé de n'apporter aux patients aucune boisson ni nourriture.

La consommation de boissons alcoolisées est formellement interdite dans l'établissement.

Des distributeurs de boissons chaudes, fraîches, snacks sont à votre disposition au sein de la Clinique.

Des repas accompagnants peuvent être réservés (les tarifs sont affichés dans le hall de l'établissement et annexés au présent livret).

SÉCURITÉ

En cas d'incendie, le personnel est formé pour assurer votre sécurité. Prévenez-le immédiatement de tout départ de feu. Les consignes et les plans d'évacuation sont affichés dans tous les lieux communs et dans votre chambre. La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse est interdite. Il vous sera demandé de remettre au personnel tout produit inflammable.

SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des malades. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

En cas de non-respect, la direction se réserve le droit de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'expulsion du patient.

SURVEILLANCE

Le personnel soignant est présent 24h/24, vous pouvez en permanence faire appel à eux en cas de besoin, grâce à des sonnettes situées, à votre disposition, à la tête de votre lit.

TABAC

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer et de vapoter au sein de l'établissement et de ses annexes. Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

TÉLÉPHONE

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier de l'ouverture de ligne du téléphone fixe en composant le code personnel qui vous sera attribué par le personnel de l'accueil.

Le montant de vos communications téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie. Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux.

TÉLÉVISION

Chaque chambre est équipée d'une télévision. L'accueil vous fournira une télécommande contre un chèque de caution, non encaissé, qui vous sera rendu lorsque la télécommande sera restituée.

VALEURS

Évitez de garder des sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre de la Clinique. Vous pourrez les déposer et les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.

VISITES ET VISITEURS

Pour faciliter les soins et préserver l'intimité des patients, les visites sont interdites le matin. Elles sont autorisées tous les jours de 13h à 21h, sauf avis médical. Tout accompagnant ou visiteur doit quitter la chambre au moment des soins.

Pour la tranquillité des patients, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs, pas plus de deux personnes à la fois. Pour une question d'hygiène et de repos l'accès aux chambres est interdit aux enfants de moins de 15 ans. Des sièges sont à la disposition des visiteurs qui sont priés de ne pas s'asseoir sur les lits. Le patient, sa famille et ses visiteurs sont responsables des objets, mobiliers et literie qui lui sont confiés. Tout dégât occasionné sera réparé à leur frais.

En ambulatoire, les visites ne sont pas autorisées. Seul un accompagnement est autorisé pour les majeurs, et les deux parents pour les mineurs.

VOTRE SORTIE



La date de votre départ est décidée par le médecin. Votre sortie est organisée en fonction de votre état de santé et du contexte (domicile, centre de rééducation, moyens de transports...) Une copie des informations concernant les éléments utiles à la continuité des soins (ordonnances, comptes-rendus, examens éventuels...) vous est remise. Le jour de votre sortie, vous-même ou l'un de vos proches devez vous présenter au bureau des sorties afin d'accomplir les formalités administratives suivantes :

- Vérifier et compléter éventuellement votre dossier administratif.
- Régler les frais d'hospitalisation à votre charge. Une facture acquittée vous sera remise.
- Retirer les dépôts et valeurs que vous auriez éventuellement déposés aux heures ouvrées.
- Retirer les bulletins d'hospitalisation précisant la durée de votre séjour. Ils sont destinés à votre employeur et à votre caisse d'assurance maladie.

Attention : si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) protégé(e), toute sortie ne peut se faire qu'en présence au minimum, d'un parent ou de votre tuteur.

SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL

Si vous décidez de sortir contre avis médical, vous prenez un risque pour votre santé. Vous devez donc signer un formulaire de décharge mentionnant que vous avez eu connaissance des dangers de cette sortie prématurée.

APPRÉCIATION DE VOTRE SATISFACTION

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers, nous vous encourageons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre sortie. Celui-ci est à remettre au personnel de l'étage ou dans l'urne située à l'accueil du service. Par ailleurs, le Ministère de la Santé demande aux établissements de santé de réaliser une mesure de la satisfaction des patients hospitalisés. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être invité(e) par mail à répondre à un questionnaire en ligne après votre retour à domicile (e-satis).

LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Le coût de l'hospitalisation varie en fonction de l'acte dont vous bénéficiez et du service dans lequel vous êtes hospitalisée. Si vous êtes assuré(e) social(e) :

Les frais pris en charge par l'Assurance Maladie	Les frais qui restent à votre charge
Les frais d'hospitalisation sont directement pris en charge à 80% par votre CPAM Les frais de transport médicalisé à 65%	20% des frais d'hospitalisation ou de franchise médicale de 24€ pour les actes médicaux supérieurs à 91€ (= le « ticket modérateur ») 35% des frais de transport médicalisé. Le forfait journalier (qui représente la participation financière des patients aux frais d'hébergement et d'entretien liés à une hospitalisation de plus de 24 h) il est dû chaque jour, y compris celui de la sortie. Au 1er janvier 2010 il est fixé à 20€/jour . Les frais supplémentaires de séjour et de confort personnel (chambre particulière, téléphone, télévision...)
La CPAM peut prendre en charge 100% des frais d'hospitalisation en cas d'intervention chirurgicale importante, d'accident du travail, affection de longue durée, invalidité, grossesse, maternité...	

LES FRAIS DE TRANSPORTS MÉDICALISÉS

Si votre état de santé le nécessite, le médecin établit une prescription de transport. Ce document vous permet le remboursement éventuel par votre CPAM et /ou votre mutuelle des frais facturés.

Vous pouvez être exonéré du paiement de ces frais restant à votre charge selon votre cas, ou être remboursé par votre mutuelle si vous en possédez une. N'hésitez pas à demander des renseignements au personnel du Bureau des Entrées ou consultez le site de l'Assurance Maladie : www.ameli.fr

Si vous n'êtes pas assuré social ou si ne pouvez pas justifier de vos droits, une provision du coût de votre hospitalisation vous sera demandée.

DROITS & DEVOIRS



ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures. Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

Modalités de conservation des dossiers :

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. A l'issue de votre hospitalisation, Le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date du dernier séjour. Pour les mineurs, le délai est allongé jusqu'au 28^{ème} anniversaire du patient. La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés durant la période légale de conservation dans des locaux sécurisés.

ASSOCIATIONS

Des associations sont spécialisées pour des problèmes qui peuvent vous toucher et auxquelles adhèrent nos représentants des usagers. Si vous souhaitez les contacter, renseignez-vous auprès du personnel de notre service.

BIENTRAITANCE

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé). Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR

« ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit-être en toute circonstance traitée... » (Article L.1110-5 du Code de la Santé Publique). N'hésitez pas à exprimer votre douleur et à la signaler. En l'évoquant vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Les équipes soignantes vous demanderont de l'évaluer sur une échelle allant de « 0 » à « 10 ».

Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine. Notre établissement est membre du réseau de lutte contre la douleur depuis 2011 (LCD). De plus, une IDE algologue est présente au bloc opératoire et peut intervenir si besoin.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une équipe opérationnelle d'hygiène composée de personnel spécialisé dans ce domaine. La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

DON D'ORGANES ET DE TISSUS

Le don d'organes et de tissus est un geste de fraternité et de solidarité. En vertu de la loi applicable depuis le 1er janvier 2017, chacun d'entre nous est considéré comme donneur d'organes potentiel.

Toutefois, si vous n'entendez pas faire de don d'organe, vous devez obligatoirement vous inscrire sur le « registre national de refus » ou rédiger un document attestant votre refus, lequel sera ensuite confié à une personne dédiée. Il est donc important en amont que votre choix puisse être connu de vos proches. Pour toutes questions : www.dondorganes.fr ou www.agence-biomedecine.fr

COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Elle veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients et de leurs proches (décret n°2016-726 du 01/06/2016). Vous pouvez saisir la commission en adressant une lettre à la Direction (direction.evry@almaviva-sante.com) ou en vous rapprochant par mail des Représentants des Usagers (usagers.evry@almaviva-sante.com).

Vous pouvez également vous renseigner auprès du cadre de pôle de votre service. La liste des membres de la CDU est en annexe de ce livret. Vous pouvez également consulter les résultats des enquêtes de satisfaction qui sont affichés dans chaque unité de soins.

MÉDIATEUR À LA CONSOMMATION

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisie du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées mentionnées à l'article L. 1111-11 s'entendent d'un document écrit, daté et signé par leur auteur dûment identifié par l'indication de son nom, prénom, date et lieu de naissance.

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées », afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

Si vous ne pouvez pas écrire et signer vous-même vos directives, vous pouvez faire appel à deux témoins - dont votre personne de confiance. Pour ce faire, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'infirmière de l'étage.

EXAMENS DES PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez adresser un mail ou un courrier au cadre de santé, la Direction, ou tout autre responsable.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie. La personne contactée veillera à ce que votre plainte soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique.

Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe.

Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.

INFORMATION ET CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

La Loi du 4 mars 2002 a règlementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés. Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

NOUS PROTÉGEONS VOS DONNÉES PERSONNELLES

Nos équipes et vos représentants, sont formés aux bonnes pratiques de protection des données personnelles. Nous ne collectons, au moment de l'admission et de l'accueil dans les services de soins, que les informations nécessaires à votre prise en charge. Nous sécurisons l'accès, l'intégrité et la disponibilité de votre dossier patient (en papier ou sur les logiciels) par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles.

Nous veillons à la conformité des acteurs internes ou externes qui interviennent, sur vos données personnelles, lors de votre parcours patient. Nous conservons vos données dans le respect des réglementations.

Vous pouvez exercer les droits tenant à votre situation (accès, rectification, opposition, effacement, limitation, portabilité), auprès de notre délégué à la protection des données : dpo.groupe@almaviva-sante.com

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour en savoir plus, toutes nos informations sont à disposition sur le site internet de l'établissement, à la rubrique « Protection des données ».

Nous mettons en œuvre les traitements conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016.

I.N.S. (IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ)

À partir du 1^{er} janvier 2021, toutes les personnes nées sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. L'INS c'est l'identifiant national de santé. Il se compose de votre numéro de sécurité sociale + vos traits d'identité de l'état civil. Il permet de : sécuriser le référencement de vos données de santé, favoriser l'échange et le partage et améliore la qualité et la sécurité de la prise en charge.

NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement à l'hôtesse d'accueil et à l'infirmier(e) de votre secteur d'hospitalisation, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

PATIENTS MINEURS ET PATIENTS MAJEURS SOUS TUTELLE

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur nécessite une autorisation signée par les deux parents ou le représentant légal. Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir, sont délivrées exclusivement à leurs représentants légaux (respectivement le(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur).

Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informe l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fait participer dans la même mesure à la prise de décision le concernant. Son consentement est systématiquement recherché. Si le refus d'un traitement par le titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur entraîne des conséquences graves pour la santé de l'intéressé(e), le médecin délivre les soins indispensables.

PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation. Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique. Cette désignation est révocable à tout moment.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

SECRET MÉDICAL

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant. Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées. Le personnel paramédical (infirmières, aides-soignantes, kinésithérapeutes...) participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.

QUALITÉ & GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé. La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico-techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques. Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site www.has-sante.fr.

IQSS : INDICATEUR DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet de la Clinique et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé www.scopesante.fr).

La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine.

Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

Les vigilances sanitaires regroupent

- **La Pharmacovigilance** (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments),
- **L'Hémovigilance** (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadré par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance,
- **La Matérovigilance** (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux),
- **La Réacto-vigilance** (surveillance des incidents et des risques d'incidents résultant de l'utilisation d'un dispositif médical de diagnostic in vitro.)



HYGIÈNE & PRÉVENTION



Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale. Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient).

La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales. L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement et une équipe pluridisciplinaire rassemblant des professionnels administratifs (Direction, Responsable Qualité) comme des professionnels de terrain (Médecin biologiste, Pharmacienne, Cadres de santé, Médecin du travail, Chirurgiens).

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène suit l'actualité et applique, en ce sens, les recommandations des instances publiques.

Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples. Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale.

AVANT VOTRE HOSPITALISATION

- Respectez les protocoles de préparation pré opératoire prescrit par le médecin : préparation cutanée, dépistages bactériologiques, hygiène dentaire, préparation colique, traitement préventif, etc...
- Préciser au praticien ou au personnel soignant si vous êtes porteur d'une bactérie résistante aux antibiotiques (BMR),
- Signalez si vous avez été hospitalisé(e) plus de 24h hors de France, durant l'année écoulée.

PENDANT VOTRE HOSPITALISATION

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes,
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs.
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres).
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant.
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe).
- Évitez de recevoir à la Clinique des enfants de moins de 15 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile.
- N'acceptez pas de fleurs ou de plantes en pots pouvant être une source d'infections.

APRÈS VOTRE HOSPITALISATION

- Respectez les consignes données par votre praticien.
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien.
- Ne prenez pas d'antibiotiques s'ils ne sont pas prescrits par le praticien qui vous a opéré.

Si malgré les efforts déployés par l'ensemble des professionnels une infection survenait :

- Vous en serez immédiatement informé par votre médecin.
- Des examens bactériologiques seront effectués et un traitement adapté sera mis en place avec la collaboration d'un infectiologue.
- L'Équipe Opérationnelle en Hygiène sera mobilisée pour analyser la cause de l'infection et effectuer éventuellement le signalement à une tutelle extérieure.

Si vous souhaitez poser une question à l'Équipe Opérationnelle en Hygiène, vous pouvez le faire :

- Par mail : eoh.evry@almaviva-sante.com

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet www.scopesante.fr. Il est également affiché dans le hall d'accueil de la Clinique.

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



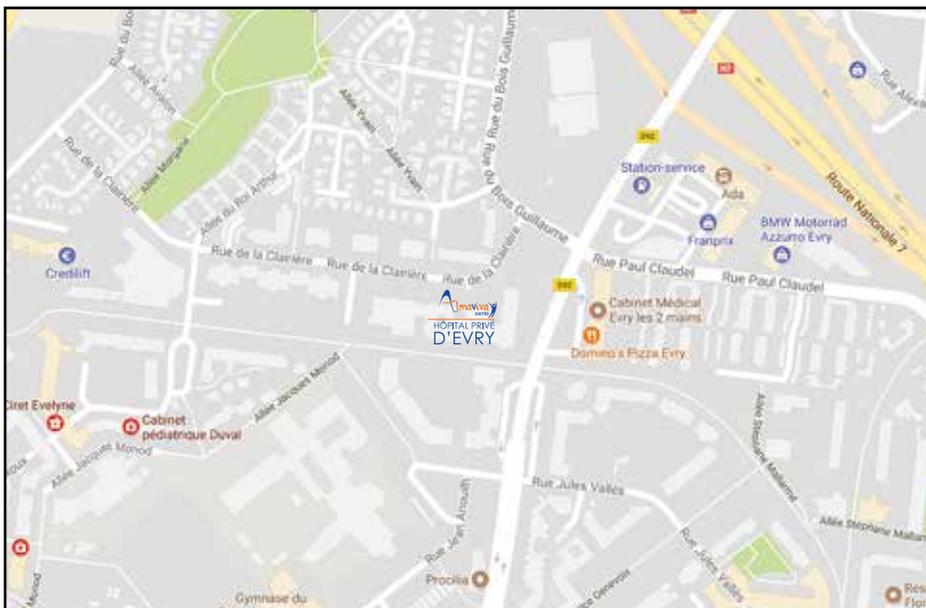
11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

MOYENS D'ACCÈS



Situé au Sud-Est de la région Île-de-France, à 28km au sud de Paris, l'Hôpital Privé d'Evry est situé à l'angle de la rue de la Clairière et du boulevard des Champs Élysées.

Accès par la route :

En venant de Paris, suivre l'A6 direction Lyon puis la N7, direction Champs Élysées.

Accès par le train :

Ligne D du RER

Gare de Lyon direction Corbeil-Essonnes ou Malesherbes.

Descendre à la station Evry-Courcouronnes ou Orangis Bois de l'Épine située à 25 minutes à pied du Centre.

Accès par le Bus :

À partir d'Orangis Bois de l'Épine, prendre le « 405 » direction Corbeil Essonne

À partir de d' Evry-Courcouronnes, prendre le « 408 » direction Evry Bois de Fer ou le « 405 » direction Ris-Orangis Bois de l'Épine ou le « 407 » direction Ris Orangis RER arrêt Bois Guillaume.

Coordonnées GPS :

lat : 48.634296 - lng : 2.425355



1-5, rue de la Clairière - 91024 Évry Cedex

Tél. 01 60 87 86 00

Fax 01 64 97 11 63

contact.evry@almaviva-sante.com

www.hopitalprivееvry.fr -  almaviva sante

